

COMMUNE DE BATS

Séance du 21 Février 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET

Lotissement de Lahitte

L'An Deux Mille vingt, le Vingt-un du mois de Février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques DUTOYA, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 12/02/2020

Présents : DUTOYA Jean Jacques - DUPOUY Jean Marc - DEDEBAN François - LESPIAU Karine - DABESCAT Marc - LION Marie-Agnès - MARTINET Paula.

Absents excusés : LABROUCHE Bertrand - MARTIN Gaëlle - SIMAO Marco -

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Karine LESPIAU.

Considérant que les réalisations de l'année 2019 font apparaître les résultats suivants,

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses	0€
- Recettes	0€
Report recettes	0€
SOIT	0€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses	0€
Report dépenses	0€
SOIT	0€
- Recettes	0€
Soit un besoin de financement de	0€

Après en avoir délibéré, les membres présents, LE CONSEIL MUNICIPAL (6voix pour et 1 abstention):

- **approuve le compte administratif 2019 du budget primitif du Lotissement de Jeppe**
- **Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 au budget primitif 2020 comme suit**

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : art 001 - 8 475€

Fait et délibéré les Jour, Mois et An ci-dessus.

Le Maire,
DUTOYA Jean Jacques